
Conseil communautaire

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

Le jeudi vingt-trois juin deux mille seize à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni dans la salle du Conseil à Durtal, sous la présidence de Joëlle CHARRIER.

Convocation : jeudi 16 juin 2016

Nombre de conseillers communautaires : 25 (Quorum = 13)

Nombre de conseillers présents : 17

Pour Daumeray : JAHIER Eliane, MARTIN Denis.

Pour Durtal : AUGÉUL Guy, BOBET Corinne, DESCAMPS Josée, GUITTON Didier, NESLO Alain, PILON Jean-Yves.

Pour Les Rairies : CHARRIER Joëlle, FICHE Stéphanie, LANCELOT Patrick.

Pour Morannes sur Sarthe : CLEMOT Dany, DE MIEULLE Roger, DRION Emmanuel, KAHN Gilbert, LECOURT Sylvie, ZIMMERMANN Valérie.

Nombre de conseillers absents excusés : 4

ATANI Béatrice (procuration à JAHIER Eliane), DAVY Jean-Luc (procuration à KAHN Gilbert), GILBERT André (procuration à MARTIN Denis), JUBEAU Emmanuelle (procuration à LANCELOT Patrick),

Nombre de conseillers absents : 4

CHASSOULIER Gérard, GALAY Christine, LE MEUR Cécile, VIERON Virginie.

Nombre de votants : 21

Secrétaire de séance : BOBET Corinne

Affichage compte-rendu : lundi 27 juin 2016

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| I-Approbation PV Conseil du 26.05.16 | 3 |
| II-Administration générale | 3 |
| 2.1) Avis sur le rapport d'activités 2015 | 3 |
| 2.2) Avis sur le rapport annuel SPANC 2015 | 3 |
| III-Finances | 4 |
| 3.1) Détermination de la répartition du FPIC pour 2016..... | 4 |
| IV-Economie | 5 |
| 4.1) Compte rendu de la Commission du 18.05.16 | 5 |
| 4.2) Renouvellement de la convention temporaire avec les agriculteurs sur la ZA ACTIPARC | 7 |
| V-Enfance-Jeunesse - Piscine | 9 |
| 5.1) Mise à disposition de la piscine au centre de secours DURESTAL..... | 9 |
| VI-Culture | 9 |
| 6.1) Modification de la saison culturelle 2016/2017 | 9 |
| VII-Intercommunalité | 11 |
| 7.1) Planning des ateliers des commissions intercommunautaires..... | 11 |
| VIII-Questions diverses..... | 12 |
| 8.1) Dates des prochaines réunions CCPA..... | 12 |
| 8.2) Visite du territoire du vendredi 8 juillet | 12 |
| 8.3) Information COPIL du 23.06.16 | 13 |

I- Approbation PV Conseil du 26.05.16

Avis du Conseil : Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 mai 2016.

II- Administration générale

2.1) Avis sur le rapport d'activités 2015

Avis du Bureau : Le Bureau donne un avis favorable au rapport d'activités 2015.

Avis du Conseil : Le Conseil approuve le rapport d'activités 2015.

160623-83 - Approbation du rapport d'activités 2015

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'élaboration d'un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Après en avoir délibéré,

- 1) Adopte le rapport d'activités pour l'exercice 2015 présenté par la Présidente ;
- 2) Dit que ce rapport sera adressé aux communes membres pour une présentation aux conseillers municipaux et mis à la disposition du public ;
- 3) Dit que ce rapport sera transmis au préfet pour information.

2.2) Avis sur le rapport annuel SPANC 2015

Avis du Bureau : Le Bureau donne un avis favorable au rapport SPANC 2015.

Avis du Conseil : Le Conseil approuve le rapport annuel SPANC 2015.

160623-84 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC pour 2015

Le Conseil communautaire,

Vu les articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

- 1) Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC pour l'exercice 2015 présenté par Mme la Présidente ;
- 2) Dit que ce rapport sera adressé aux communes membres et mis à la disposition du public ;
- 3) Dit que ce rapport sera transmis pour information au préfet.

III-Finances

3.1) Détermination de la répartition du FPIC pour 2016

Une présentation des différentes hypothèses possibles pour la répartition du FPIC pour l'année 2016 a été effectuée.

Avis du Conseil : Après un vote à main levée, le Conseil a retenu la répartition dite de droit commun avec 12 voix pour, contre 9 voix favorables à l'exemple n°4 du régime dérogatoire n°2.

La répartition du FPIC dite de droit commun se base sur les conditions suivantes :

Le Calcul de la répartition de droit commun

| Répartition de droit commun entre la CCPA et les communes | Prélèvement de droit commun | Reversement de droit commun | Solde |
|---|-----------------------------|-----------------------------|------------|
| Montant du Prélèvement et du reversement de l'EI (a) | 312 564 € | 225 463 € | - 87 081 |
| Coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la CCPA | X 0.353430 | X 0.353430 | X 0.353430 |
| CCPA (b) | = 110 469 € | = 79 691 € | - 30 778 |
| Les communes (a - b) | 202 095 € | 145 792 € | - 53 303 |

Le Calcul de la répartition entre communes (en fonction du potentiel financier des communes et de leur population)

| | Prélèvement de droit commun | Reversement de droit commun | Montant dû ou à percevoir | Perçu ou dû en 2015 |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------|
| Daumeray | - 40 149 | 24 358 | - 15 791 | - 5 975 |
| Durtal | - 93 968 | 49 523 | - 44 445 | - 16 492 |
| Montigné les Rairies | - 6 817 | 8 408 | + 1 591 | + 1 735 |
| Morannes Sur Sarthe | - 42 607 | 42 437 | - 170 | + 2 054 |
| Les Rairies | - 18 554 | 21 066 | + 2 512 | + 2 564 |
| Total Communes | - 202 095 € | 145 792 € | - 53 303 | - 16 114 |

Avis du Conseil : Le Conseil valide la DM n°3 au BP afin d'adapter les montants votés pour la répartition du FPIC à ceux prévus au budget 2016.

160623-85 – Décision modificative n°3 au budget principal

Le Conseil communautaire,

Vu la décision du Conseil communautaire lors de la séance du 23.06.16 de conserver la répartition du FPIC dite « de droit commun » du reversement et du prélèvement entre la CCPA et ses communes membres, selon les dispositions des articles L2336-3 et L2336-5 du CGCT,

Considérant l'insuffisance des crédits au budget 2016,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n° 3 présentée ci-dessous :

| Imputations | Montant |
|-----------------------------------|----------|
| Dépenses de fonctionnement | |
| Article 73925 FPIC | + 15 045 |
| Article 022 dépenses imprévues | - 15 045 |

IV-Economie

4.1) Compte rendu de la Commission du 18.05.16

Le compte rendu de la Commission du 18.05.16 a été présenté.

① **Approbation du projet action n°3 du dispositif AGIR POUR et sollicitation du financement FEADER (programme LEADER 2015-2020)**

RAPPEL DE L'ACTION 3 : Développement de l'accueil de candidats à l'installation agricole « hors cadre familial » sur un espace test grâce à une nouvelle organisation de l'offre locale de produits

Description du contexte

L'association Emergence a voulu pallier à un déficit d'accompagnement pour les porteurs de projet non issus du milieu agricole en facilitant d'une part, l'expérimentation agro-écologique et d'autre part, la transition du territoire vers une plus grande autonomie par la relocalisation des productions répondant aux besoins de ce territoire.

Descriptif de l'action

- 1) **Réaliser une étude de marché** pour mesurer les besoins des consommateurs sur le territoire communautaire afin de créer des marchés locaux connectés à une demande locale
- 2) **Soutenir l'expérimentation agro-écologique** pour favoriser l'installation pérenne de producteurs non issus du milieu agricole et créer une dynamique territoriale grâce à cette spécificité locale.

Commentaire(s) de la Commission : La Commission sera sollicitée pour la création d'un groupe d'appui local (producteurs, consommateurs, élus locaux, représentants CCPA). Ce groupe reste à définir et aura la charge du suivi de ce projet (de l'étude à la réalisation d'un modèle co-construit de distribution de produits locaux connectés à une demande locale).

Avis du Bureau : Le Bureau accepte le financement de l'étude conceptuelle et de marché pour co-construire un nouveau modèle de production locale et de distribution de produits locaux.

Avis du Conseil : Le Conseil approuve le financement de l'étude.

160623-86 - Réalisation d'une étude conceptuelle et de marché pour co-construire un nouveau modèle de production local et de distribution de produits locaux

Le Conseil communautaire,

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière d'Economie,

Vu que la Commission Economie a accepté, en date du 11/12/14, de soutenir les projets liés au développement des circuits courts,

Vu l'avis favorable du Conseil communautaire, lors de son assemblée générale du 17/12/15, pour la mise en œuvre de l'action n°3,

Vu que le programme LEADER 2015 - 2020 défend le « développement des circuits courts de distribution alimentaire » en accordant des financements FEADER pour la réalisation d'études relatives au développement des filières courtes,

Après en avoir délibéré,

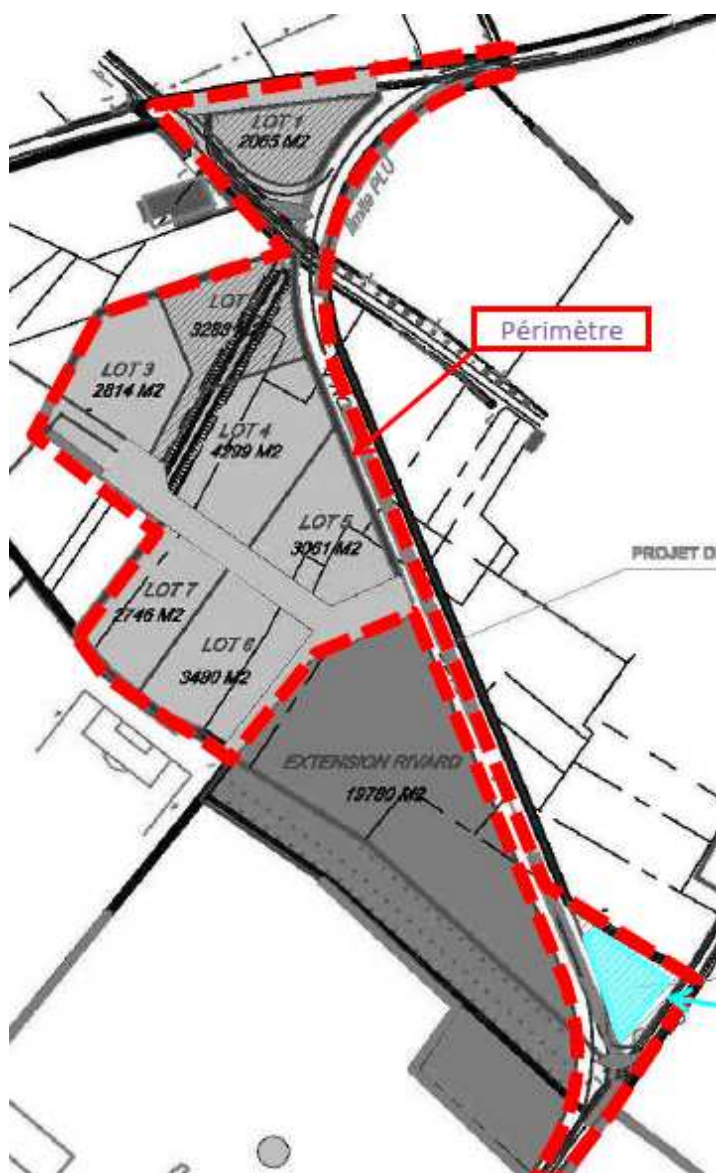
- 1) Approuve la réalisation d'une étude conceptuelle et de marché pour co-construire un nouveau modèle de production local et de distribution de produits locaux,
- 2) Approuve le plan de financement ci-dessous,

| Poste de dépenses | € TTC | Participations financières | |
|-------------------|------------------|----------------------------|------------------|
| | | Organismes | Montant |
| Coût de l'étude | 17 955,00 | Europe (80%) | 14 364,00 |
| | | Maître d'ouvrage (20%) | 3 591,00 |
| TOTAL | 17 955,00 | TOTAL | 17 955,00 |

- 3) Autorise Mme La Présidente ou le Vice-président en charge de l'économie à solliciter le financement FEADER.

② ZA LE GRAND CLOS : Acquisition de terrains

Un rappel de l'historique de ce projet a été détaillé.



→ La commune de Daumeray propose de vendre à la CCPA les 24 731 m² avec le découpage présenté sur la carte (parcelles en gris clair entourées en rouge pointillé).

Commentaire(s) de la Commission :

- Le périmètre de la future zone d'activités ne comprendrait pas l'extension du terrain RIVARD, seuls rentreraient dans ce contour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 (Cf. carte ci-dessus).
- Dans un premier temps, les lots 1 et 2 peuvent être cadastrés seuls afin qu'un permis d'aménager soit déposé par un porteur de projet ou par la CCPA. Il y aura donc possibilité de vendre rapidement ces 2 lots à des porteurs sans autre contrainte.
- Dans un deuxième temps, les lots 3, 4, 5, 6, 7 pourront être cadastrés en un lot pour créer une Zone d'Activités de 16 400 m².
- Il s'agit donc de vendre à la CCPA les 7 lots correspondant à 21 753 m² + la voirie et les ouvrages de régulation : 2 978 m², soit 24 731 m², permettant de redessiner le périmètre du projet de ZA en excluant la partie d'extension RIVARD.
- JL Davy a indiqué qu'il n'avait toujours pas reçu l'estimatif de la voie de contournement départementale par l'ATD, mais qu'en proposant cette nouvelle cartographie la déviation n'était plus nécessaire dans l'immédiat.
- La Commission est favorable à l'achat par la CCPA des 24 731 m² à la commune de Daumeray.

Avis du Bureau : Le Bureau est favorable à l'achat des 24 731 m² au prix de 1,50 €/m². Concernant la demande de prise en charge des frais de bornage, le Bureau souhaite avoir une idée du prix avant de prendre une décision. M. DAVY se charge de demander un devis.

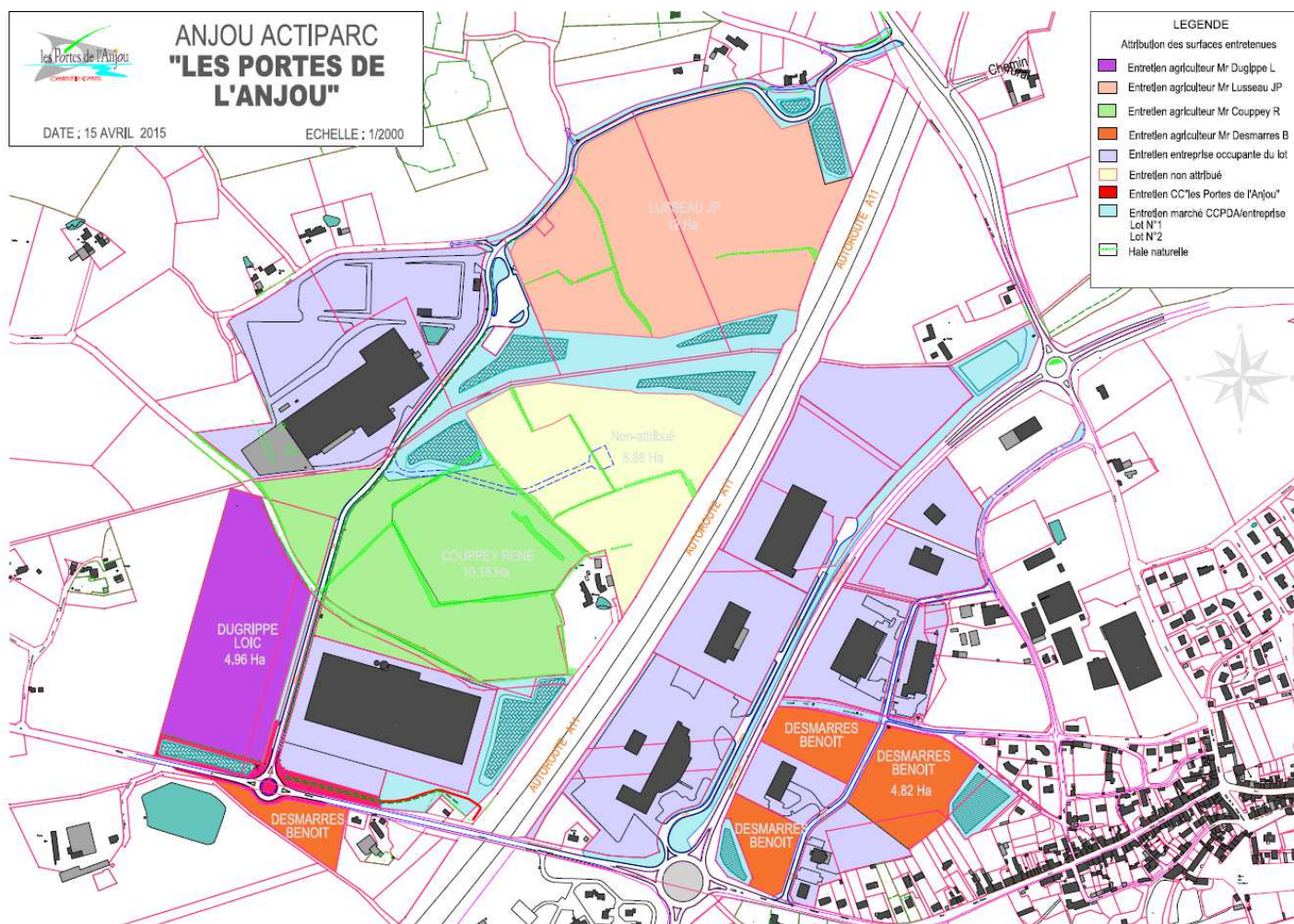
Avis du Conseil : Le Conseil donne un accord favorable à l'achat des terrains au prix de 1,50€/m², sous réserve de la réalisation du bornage (d'autres géomètres seront sollicités afin d'avoir un comparatif des frais d'honoraires).

4.2) Renouvellement de la convention temporaire avec les agriculteurs sur la ZA ACTIPARC

Afin d'assurer l'entretien des lots encore non pourvus de la zone ACTIPARC les agriculteurs ont été sollicités.

Des conventions temporaires d'une année ont été passées les années précédentes. Elles arrivent à échéance le 15/07/16, il faut donc les renouveler pour la période 16/07/16 - 15/07/17.

Pour rappel, la Communauté de communes aura à sa charge toutes les parties en bord de route, comme indiqué sur le plan ci-dessous :



Le modèle de convention a été présenté.

Avis du Conseil : Le Conseil valide le renouvellement de la convention temporaire.

160623-87 - Convention temporaire pour l'entretien de la ZA ACTIPARC

Le Conseil communautaire,

Vu que la Communauté de communes a la compétence « entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales »,

Considérant que la Communauté de communes dispose d'une réserve foncière sur la zone d'activités ACTIPARC pour l'implantation future d'entreprises,

Considérant que ces terrains doivent être entretenus,

Considérant que des agriculteurs recherchent des terrains de façon temporaire pour y exercer leurs activités agricoles,

Considérant qu'il a été convenu de passer une convention temporaire d'une durée de 1 an avec les agriculteurs intéressés,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente à signer les conventions temporaires avec les agriculteurs pour une durée d'un an couvrant la période du 16/07/16 au 15/07/17.

V-Enfance-Jeunesse - Piscine

5.1) Mise à disposition de la piscine au centre de secours DURESTAL

Avis du Conseil : Le Conseil donne un avis favorable à la mise à disposition de la piscine au centre de secours Durestal.

160623-88 - Mise à disposition de la piscine intercommunale au Centre de Secours Durestal

Le Conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la convention concernant la mise à disposition de créneau pour l'utilisation de la piscine intercommunale, annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente ou le Vice-président en charge de la piscine intercommunale à signer la convention avec le Centre de Secours Durestal.

VI-Culture

6.1) Modification de la saison culturelle 2016/2017

La saison culturelle 2016/2017 présentée lors du Conseil du 28.04.16 doit être modifiée suite au désistement d'une compagnie. Il s'agit du spectacle « La note violette » du Collectif Jamais Trop d'Art prévue le 02.12.16 aux Rairies.

Nous proposons de remplacer ce spectacle par « La première gorgée de bière et autres plaisirs minuscules » de la compagnie ZIG ZAG et de le programmer le vendredi 10.02.17 (seule disponibilité de la comédienne).

Tableau synthétique des spectacles retenus par la Commission Culture

| | Coût TTC | Date | Lieu - Espace | Commune |
|--------------------------------------|-----------------------|------------|--------------------------|----------------------|
| Nous, les filles | 2 580.91€ TTC | 04/11/2016 | Salle l'Odyssée | Durtal |
| Les Zazoux | 1 016.50 € TTC | 27/01/2017 | Salle des fêtes | Montigné Les Rairies |
| La 1 ^{ière} Gorgée de Bière | 910.00 € TTC | 10/02/2017 | Salle des fêtes | Les Rairies |
| La Note Muette | 3 106.09 € TTC | 31/03/2017 | Salle l'Odyssée | Durtal |
| Fanfare Big Joanna | 2 155.00 € TTC | 27/05/2017 | Plein air (centre bourg) | Morannes sur Sarthe |
| Le tapis franc | 3 372.50€ TTC | 16/06/2017 | Théâtre de Rouget | Daumeray |
| TOTAL | 13 141.00€ TTC | | | |

Avis du Bureau : Le Bureau donne un avis favorable aux 2 délibérations modifiées.

Avis du Conseil : La Conseil accepte la modification de la saison culturelle 2016/2017.

Afin d'effectuer une régularisation, deux délibérations ont été prises :

160623-89 - Tarifs des spectacles de la saison culturelle 2016/2017

Le Conseil communautaire,

Vu la compétence Culture de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau suivant composé de 2 catégories tarifaires :

| Spectacle | Catégories couleur | Plein Tarif | ½ Tarif |
|-------------------------------------|---------------------------|--------------------|----------------|
| Nous, les filles | rouge | 6.00 € | 3.00 € |
| Les Zazoux | verte | 5.00 € | 2.50 € |
| La première gorgée de bière | verte | 5.00 € | 2.50 € |
| La note muette (séance scolaire) | - | Gratuit | |
| La note muette (séance tout public) | verte | 5.00 € | 2.50 € |
| Fanfare Big Joanna (en extérieur) | - | Gratuit | |
| Le tapis franc fait son cinéma | verte | 5.00 € | 2.50 € |

Dit que les tarifs réduits se calculent de la manière suivante :

- 50 % pour les jeunes de 13 ans à 20 ans sous présentation d'un justificatif d'identité ;
- 50 % pour les étudiants sous présentation d'un justificatif étudiant ;
- 50 % pour les demandeurs d'emploi sous présentation d'un justificatif de demandeur d'emploi (une attestation, carte demandeur d'emploi,...) ;
- 50 % du plein tarif pour les groupes à partir de 8 adultes uniquement pour les associations conventionnées ;

Dit que la gratuité est appliquée pour les moins de 13 ans accompagnés d'un adulte.

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération 160428-72

160623-90 - Demande de subvention pour la programmation culturelle intercommunale 2016/2017

Le Conseil communautaire,

Vu le vote du budget en date du 28 janvier 2016, et les crédits nécessaires à la mise en place de la programmation culturelle 2016-2017,

Vu la programmation culturelle établie par la commission Culture lors de la Commission du 7 avril 2016, Considérant la possibilité d'obtenir des subventions pour les spectacles professionnels réalisés sur le territoire,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente ou le Vice-président à présenter un dossier au Syndicat Mixte du Pays des Vallées d'Anjou pour la demande de subvention et valide le plan de financement présenté ci-dessous :

| Dépenses prévisionnelles TTC | | Recettes prévisionnelles | |
|--------------------------------|-------------------|---|-------------------|
| 6 spectacles (Prix de cession) | 9 494.00€ | Billetteries | 3 050.00€ |
| Frais de déplacements | 567.00€ | Subvention SMPVA (25%) | 3 398.00€ |
| SACEM/SACD | 1 022.00€ | Subvention CG 49 (25%) | 3 398.00€ |
| Location Matériel | 0.00€ | Autofinancement CCPA | 3 545.00€ |
| Frais d'hébergement | 0.00€ | Participation Bibliothèques (partenariat) | 200.00€ |
| Location salle | 1 710.00€ | | |
| Sensibilisation Scolaire | 798.00€ | | |
| TOTAL | 13 591.00€ | TOTAL | 13 591.00€ |

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération 160428-73

VII-Intercommunalité

7.1) Planning des ateliers des commissions intercommunautaires

Dans le cadre du regroupement de la CC les Portes de l'Anjou avec les CC du Loir et de Loir et Sarthe, chaque membre des commissions ont été conviés à des ateliers afin de travailler sur les futures compétences et leurs modalités de fonctionnement.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous le planning général des ateliers :

CALENDRIER DES ATELIERS COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

| | Développement économique | Enfance-Jeunesse | Aménagement de l'espace | Assainissement SPANC | Culture | Action sociale / MSP | Tourisme |
|--------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Atelier n°1 | mardi 21 juin 18h30 DURTAL | mercredi 15 juin 18h30 DURTAL | lundi 27 juin 20h30 TIERCE | mardi 28 juin 20h30 DURTAL | mercredi 22 juin 18h30 SEICHES | | mardi 21 juin 20h30 DURTAL |
| Atelier n°2 | lundi 11 juillet 18h30 TIERCE | mardi 12 juillet 18h30 TIERCE | lundi 11 juillet 20h30 SEICHES | | mercredi 29 juin 18h30 TIERCE | mercredi 29 juin 20h30 TIERCE | mardi 12 juillet 20h30 SEICHES |
| Atelier n°3 | | mardi 6 septembre 18h30 SEICHES | | | | | |

Le mercredi 6 juillet, un 1^{er} bilan sera réalisé entre les vice-présidents et le cabinet KPMG à la CCL à SEICHES.

Remarque du Conseil : Faible participation des élus de la CCPA à l'atelier n°1 de la Commission Enfance-Jeunesse du 15.06.16.

VIII-Questions diverses

8.1) Dates des prochaines réunions CCPA

| JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |
|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|
| 1 V Thierry | 1 L Alphonse | 1 J Gilles | 1 S Thér. de l'E. | 1 M TOUSSAINT | 1 J Florence |
| 2 S Martinien | 2 M Julien-Eym. | 2 V Ingrid | 2 D Léger | 2 M Défunct | 2 V Viviane |
| 3 D Thomas | 3 M Lydie | 3 S Grégoire | 3 L Gérard 40 | 3 J Hubert | 3 S Xavier |
| 4 L Florent 27 | 4 J J.-M. Vianney | 4 D Rosalie | 4 M Fr. d'Assise | 4 V Charles | 4 D Barbara |
| 5 M Antoine | 5 V Abel | 5 L Raïssa 36 | 5 M Fleur | 5 S Sylvie | 5 L Gérald 49 |
| 6 M Mariette | 6 S Transfiguration | 6 M Bertrand | 6 J Bruno | 6 D Bertille | 6 M Nicolas |
| 7 J BUREAU | 7 D Gaëtan | 7 M Reine | 7 V Serge | 7 L Carine 45 | 7 M Ambroise |
| 8 V Thibault | 8 L Dominique | 8 J Nativité N.-D. | 8 S Pélagie | 8 M Geoffroy | 8 J BUREAU |
| 9 S Amandine | 9 M Amour | 9 V Alain | 9 D Denis | 9 M BUREAU | 9 V Pierre Fourier |
| 10 D Ulrich | 10 M Laurent | 10 S Inès | 10 L Ghislain 41 | 10 J Léon | 10 S Romaric |
| 11 L Benoît | 11 J Claire | 11 D Adelphe | 11 M Firmin | 11 V ARMISTICE 18 | 11 D Daniel |
| 12 M Olivier | 12 V Clarisse | 12 L Apollinaire 37 | 12 M Wilfried | 12 S Christian | 12 L Jean. Fr.-Ch. 50 |
| 13 M Henri. Joël | 13 S Hippolyte | 13 M Aimé | 13 J BUREAU | 13 D Brice | 13 M Lucie |
| 14 J FÊTE NAT. | 14 D Evrard | 14 M La Ste Croix | 14 V Juste | 14 L Sidoine 46 | 14 M Odile |
| 15 V Donald | 15 L ASSOMPTION | 15 J BUREAU | 15 S Thér. d'Avila | 15 M Albert | 15 J Ninon |
| 16 S N-D Mt-Carmel | 16 M Armel | 16 V Edith | 16 D Edwige | 16 M Marguerite | 16 V Alice |
| 17 D Charlotte | 17 M Hyacinthe | 17 S Renaud | 17 L Baudoin 42 | 17 J Elisabeth | 17 S Gaël |
| 18 L Frédéric | 18 J Hélène | 18 D Nadège | 18 M Luc | 18 V Aude | 18 D Gatien |
| 19 M Arsène | 19 V Jean-Eudes | 19 L Emilie 38 | 19 M René | 19 S Tanguy | 19 L Urbain |
| 20 M Marina | 20 S Bernard | 20 M Davy | 20 J Adeline | 20 D Christ Roi | 20 M Abraham |
| 21 J Victor | 21 D Christophe | 21 M Matthieu | 21 V Céline | 21 L Prés. Marie 47 | 21 M Pierre C. |
| 22 V Marie-Mad. | 22 L Fabrice | 22 J Maurice | 22 S Elodie | 22 M Cécile | 22 J CONSEIL |
| 23 S Brigitte | 23 M Rose de L. | 23 V AUTOMNE | 23 D Jean de C. | 23 M Clément | 23 V Armand |
| 24 D Christine | 24 M Barthélemy | 24 S Thècle | 24 L Florentin | 24 J CONSEIL | 24 S Adèle |
| 25 L Jacques | 25 J Louis | 25 D Hermann | 25 M Crépin | 25 V Cath. L. | 25 D NOËL |
| 26 M Anne. Joach. | 26 V Natacha | 26 L Côte, Dam. 39 | 26 M Dimitri | 26 S Delphine | 26 L Etienne |
| 27 M Nathalie | 27 S Monique | 27 M Vinc. de P. | 27 J CONSEIL | 27 D Avent | 27 M Jean |
| 28 J Samson | 28 D Augustin | 28 M Veneslas | 28 V Simon, Jude | 28 L Jacq. de la M. 48 | 28 M Innocents |
| 29 V Marthe | 29 L Sabine | 29 J CONSEIL | 29 S Narcisse | 29 M Saturnin | 29 J David |
| 30 S Juliette | 30 M Fiacre | 30 V Jérôme | 30 D Bienvenue | 30 M André | 30 V Roger |
| 31 D Ignace de L. | 31 M Aristide | | 31 L Quentin | | 31 S Sylvestre |

| Date Bureau | Lieu de la réunion |
|-----------------------------|------------------------------|
| Jeudi 7 juillet – 18h30 | Mairie – LES RAIRES |
| Jeudi 15 septembre – 18h00 | Salle du Conseil - DURTAL |
| Jeudi 13 octobre – 18h00 | Mairie – DAUMERAY |
| Mercredi 9 novembre – 18h00 | Mairie – MORANNES SUR SARTHE |
| Jeudi 8 décembre – 18h00 | Salle du Conseil - DURTAL |

8.2) Visite du territoire du vendredi 8 juillet

Dans le cadre du regroupement de la CC les Portes de l'Anjou avec les CC du Loir et de Loir et Sarthe, les membres du COPIL ont proposé d'organiser une visite du futur territoire à l'ensemble des élus le vendredi 8 juillet.

Remarque du Conseil : Les élus absents lors du Conseil seront contactés afin de connaître leur disponibilité pour cette journée de visite.

8.3) Information COPIL du 23.06.16

Les élus membres du COPIL en charge de la fusion ont fait part des décisions prises lors de la dernière réunion :

Proposition gouvernance :

- Bureau élargi aux maires et VP non-maire
- 9 Commissions ouvertes aux anciens conseillers communautaires

Proposition pour la compétence Eau potable : Reprise de la compétence par la future CC

Proposition de création d'un groupe finances (avec pour la CCPA : Mme CHARRIER, M. DE MIEULLE et Mme BOBET).

Sans autre question, la séance est levée à 20h15

Date du prochain Conseil communautaire : jeudi 29 septembre 2016

Liste des délibérations de la séance du 23.06.16

- 160623-83 - Approbation du rapport d'activités 2015
- 160623-84 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC pour 2015
- 160623-85 – Décision modificative n°3 au Budget principal
- 160623-86 - Réalisation d'une étude conceptuelle et de marché pour co-construire un nouveau modèle de production local et de distribution de produits locaux
- 160623-87 - Convention temporaire pour l'entretien de la ZA ACTIPARC
- 160623-88 - Mise à disposition de la piscine intercommunale au Centre de Secours Durestal
- 160623-89 - Tarifs des spectacles de la saison culturelle 2016/2017
- 160623-90 - Demande de subvention pour la programmation culturelle intercommunale 2016/2017

| | |
|---|--|
| CHARRIER Joëlle | |
| ATANI Béatrice <i>(Procuration à JAHIER Eliane)</i> | |
| AUGEUL Guy | |
| BOBET Corinne | |
| CLEMOT Dany | |
| DAVY Jean-Luc <i>(Procuration à KAHN Gilbert)</i> | |
| DE MIEULLE Roger | |
| DESCAMPS Josée | |
| DRION Emmanuel | |
| FICHE Stéphanie | |
| GILBERT André <i>(Procuration à MARTIN Denis)</i> | |
| GUITTON Didier | |
| JAHIER Eliane | |
| JUBEAU Emmanuelle <i>(Procuration à LANCELOT Patrick)</i> | |
| KAHN Gilbert | |
| LANCELOT Patrick | |
| LECOURT Sylvie | |
| MARTIN Denis | |
| NESLO Alain | |
| PILON Jean-Yves | |
| ZIMMERMANN Valérie | |